



problèmes avec les propriétaires

Par **amandine1384**, le **06/04/2013** à **14:26**

Bonjour,

Voilà le contexte. Je suis étudiante en apprentissage, je loue un petit studio de 25m2 meublé qui communique avec la maison de mes propriétaires par une porte fermée à clé.

Plusieurs problèmes :

- EDF : Je n'ai pas de facture EDF. Les charges ne sont pas comprises dans mon loyer. Tous les 2 mois je relève mon sous compteur, j'envoie un email à mes propriétaires qui me donnent le montant à leur payer pour les 2 mois. Je me retrouve à payer un montant que je trouve exorbitant, 150€, alors que je n'ai ni machine à laver, ni sèche linge, ni lave vaisselle, rien. Le logement est ressant, 2012. Les chauffages fonctionnent avec une pompe à chaleur et je rappelle que j'ai 25m2

- Le courrier : je n'ai pas de boîte aux lettres ! Nous avons une boîte pour deux, dont je n'ai pas les clés. Ils me transmettent quand ils veulent mon courrier, je me suis retrouvée avec des colis ouverts.

- L'accès à mon studio : Ils ont les clés de ma porte. Plusieurs fois, ils m'ont envoyé un texto pour m'avertir 1heure avant qu'un artisan ou autre devait accéder à mon studio, savoir si c'était ok pour moi. Sachant que ça tombe toujours à un moment où je ne suis pas chez moi. Si je ne donne pas de réponse car je suis au travail ou autre, je découvre qu'ils sont quand même rentrés chez moi en mon absence.

Je ne sais pas quoi faire pour remédier à tout ça. J'ai regardé d'autres appartements pour éventuellement changer mais mon contrat d'alternance se terminant bientôt et ne trouvant rien de très habitable je me dis que ça ne vaut peut être pas le coût. Et d'un autre côté c'est plus possible pour moi de continuer comme ça et d'avoir des frais EDF exorbitants avec mon petit salaire. Que me conseillez vous de faire?

Merci par avance

Par **EIOdiE134**, le **06/09/2013** à **01:06**

Bonjour,

D'abord je tiens à préciser que je n'ai aucune connaissance en droit donc je ne peux pas bien t'aider... mais à ta place je demanderai au propriétaire leur facture d'électricité ainsi que les

calcul fait pour calculer le montant qu'il te font payer pour vérifier tout ça. De plus est-ce écrit dans le bail les modalités de paiement des charges?

Pour le courrier demande leur d'installer une boîte à lettre (ou au pire demande leur juste l'autorisation d'en placer une que tu récupéreras à ton départ).

Il n'ont pas le droit de pénétrer chez toi sans autorisation, tu pourras les poursuivre pour violation de domicile (mais je te le déconseillerai) donc le mieux sera de leur en parler et de voir ce qu'ils en disent

Par **janus2fr**, le **06/09/2013 à 07:49**

[citation] tu pourras les poursuivre pour violation de domicile (mais je te le déconseillerai)[/citation]

Bonjour,

Pourriez-vous développer svp ?

Pourquoi déconseillez-vous la plainte pour violation de domicile ?

Par **EIOdiE134**, le **06/09/2013 à 08:46**

Bonjour,

Je le déconseille dans un premier temps: il faut d'abord expliquer au propriétaire qu'il n'est pas dans ses droits avant de porter plainte.

Par **janus2fr**, le **06/09/2013 à 09:01**

Je pense que le propriétaire le sait parfaitement...

Mais bon, de toute façon la question datant d'Avril et amandine1384 n'étant pas revenue sur le forum depuis, pas certain qu'elle attende encore des réponses...

Par **EIOdiE134**, le **06/09/2013 à 09:03**

A oui en effet j'avais cru voir septembre [smile7]